

Assemblée Générale du 19 juin 2019

Extrait des délibérations

Délibération sur la vente d'un actif immobilier de la CCIR

Le budget 2019 de la CCIR, voté à l'AG du 13 février dernier, fait ressortir un résultat budgétaire négatif de -1,3 M€, avec un fonds de roulement de 1,5 M€ (soit ~ 1,2 mois d'activité), prévus à la fin de l'exercice 2019.

La norme consulaire fixe que le fonds de roulement se situe entre 2 et 3 mois, soit entre 2,5 M€ et 3,8 M€.

Notre besoin de financement supplémentaire sur 2019 se situerait donc entre 1,3 M€ et 2,6 M€, et ce, nonobstant les coûts de transformation du nouveau modèle économique de la CCIR à financer au cours des prochains mois.

Pour répondre à ce besoin, nous proposons de vendre l'un des trois modules de l'immeuble Empreinte : celui du RDC Nord.

Selon une première estimation du marché sur le secteur, nous pourrions envisager de céder ce module pour environ 2,7 M€ ce qui permettrait de dégager un cash net de 2.56 M€ sur 2019 dont le détail est sur la note ci-jointe.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président à engager toutes les négociations nécessaires à la cession des locaux et d'entamer les démarches préalables à la vente.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	88
Présents :	44	Voix contre :	0
Représentés :	44	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 21 Juin 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes


Philippe GUERAND